

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7464586701

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://imazpress.com/annonces-legales/3457229>

Cette annonce a été mise en ligne le **14 juillet 2026** sur **Imaz Press**
Pour le département : **974 - REUNION**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 juin 2026, à St Denis, il a été constitué une société.

Forme : Société par actions simplifiée (SAS)

Dénomination sociale : PANDYALE

Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

L'exploitation, directe ou indirecte, de tous établissements d'hébergement touristique, et notamment de tous hôtels de tourisme classés, résidences de tourisme, maisons d'hôtes et établissements assimilés ; l'accueil, l'hébergement et la fourniture de toutes prestations para-hôtelières à la clientèle.

L'exploitation de tous établissements de restauration, bar et débit de boissons, sur place, à emporter ou en livraison, ainsi que de toutes activités de traiteur et d'organisation de réceptions.

L'exploitation d'un spa et de tous services de bien-être, soins du corps et balnéothérapie ; l'organisation et l'accueil de séminaires, mariages, séjours et événements privés ou professionnels ; la vente de tous produits, notamment de produits du terroir, dérivés ou à la marque de l'établissement.

Siège social : 3, rue Sainte Marie – 97400 SAINT DENIS

Durée : 99 ans

Capital social : 100 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune entièrement libérés

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : cessions libres : Toutefois, interviennent librement les opérations entre associés uniquement. Le tout sauf à tenir compte de ce qui peut être ci-dessous stipulé en ce qui concerne l'inaliénabilité.

Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, donations, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de

propriété sur une ou plusieurs actions devra faire l'objet d'une décision d'acceptation qui doit être prise à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés participant à la consultation, associés présents ou représentés.

Président : Monsieur Ranjit, Bima CAMALOM demeurant
au 3 rue de Sainte Marie- 97400 SAINT DENIS
IMMATRICULATION : RCS de ST-DENIS

Pour avis

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David CANTARERO
Directeur de Médialex

